



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête statistique sur les assistants familiaux

---

*Type d'opportunité* : enquête nouvelle

*Périodicité* : enquête ponctuelle

*Demandeur* : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees),  
Ministère des Solidarités et de la Santé

Au cours de sa réunion du 12 avril 2019, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné le projet d'enquête statistique sur les assistants familiaux.

L'accueil familial est le premier mode d'hébergement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (75 000 enfants accueillis chaque année). Le nombre d'assistants familiaux en activité est de l'ordre de 40 000 en France métropolitaine. Leur profil et leur activité ont fait l'objet de peu d'études à ce jour, et en particulier d'aucune enquête quantitative de la statistique publique. Leur statut a par ailleurs été largement réformé par la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux : révision des conditions d'agrément, encadrement plus précis des conditions de travail, de la rémunération ou encore de la formation (avec notamment la création du diplôme d'état d'assistant familial). Le manque de reconnaissance de la profession, le vieillissement supposé de ses membres et les difficultés de recrutement évoquées par certains Conseils départementaux appellent à la réalisation d'un bilan complet sur le profil des professionnels, leurs conditions de travail, leurs parcours et motivations afin d'objectiver les difficultés actuelles et à venir et d'alimenter la réflexion sur les leviers possibles pour y remédier.

L'enquête a pour objectif de mieux connaître la profession d'assistant familial : profils, parcours, motivations et conditions de travail et abordera les thèmes suivants :

- profil socio-démographique,
- trajectoire professionnelle, genèse du projet et motivations, perspectives,
- entrée dans la profession : procédure d'agrément, de recrutement puis de formation,
- accueil familial au quotidien et conditions de travail : profil des enfants accueillis et durée des placements, emploi du temps, rémunérations, congés, temps de repos, et plus généralement satisfaction au travail, articulation vie privée / vie professionnelle,
- relation aux enfants accueillis et place dans la famille d'accueil,
- relation aux familles des enfants accueillis,
- positionnement par rapport aux autres travailleurs sociaux du département (ou du service de placement associatif),
- difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur exercice professionnel.

L'enquête concerne l'ensemble des personnes ayant effectivement exercé une activité d'assistant familial durant les 12 mois précédant la date de l'enquête. Ces professionnels accueillent à leur domicile, de façon permanente, des mineurs et des jeunes majeurs de moins de 21 ans dans le cadre de la protection de l'enfance. Cette profession est repérée au sein de la catégorie socio-professionnelle « 563A : Assistantes maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil », qui ne lui est cependant pas propre. L'enquête couvrira à la fois les assistants familiaux employés par un Conseil départemental (environ 90 % d'entre eux) et ceux employés par un service de placement associatif.

La collecte sera réalisée en face à face au domicile de la personne enquêtée, en France métropolitaine (pour des raisons budgétaires, l'enquête ne couvrira pas les départements d'Outre-mer). Des extensions départementales sont envisagées pour les départements intéressés par des résultats représentatifs à leur échelle et prêts à financer l'exercice.

L'enquête interrogera un échantillon compris entre 1 500 et 2 500 assistants familiaux. L'entretien ne devrait pas dépasser une heure.

L'échantillon sera tiré dans le système d'information sur les agents des services publics (SIASP) et dans la déclaration sociale nominative (DSN). Un enrichissement de l'enquête par ces deux sources est prévu, de même qu'un appariement aux données des millésimes suivants.

La Drees sous-traitera la collecte à un prestataire sélectionné dans le cadre d'un marché public. Un test de collecte est prévu au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, et la collecte est programmée au 2<sup>ème</sup> semestre 2020 (durant 3 mois et demi).

En amont du projet, les principaux partenaires de la Drees (Direction générale de la cohésion sociale, Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, Conseil national de la protection de l'enfance, Observatoire national de la protection de l'enfance, Observatoire national de l'action sociale décentralisée, l'Assemblée des départements de France, l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et métropoles, le Défenseur des droits) ont été consultés afin de recueillir leur avis sur l'opportunité de réaliser une telle enquête et leurs attentes. Dans un deuxième temps, des représentants des assistants familiaux (FNAF, Fédération Nationale des assistants familiaux et UNFNAFAAM, Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistants maternels) et des associations de placement familial (ANPF) ont été consultés sur le projet d'enquête, afin de recueillir leur avis sur son opportunité, son organisation et les thèmes qu'elle abordera. Dans les trois cas, un accueil très favorable a été fait à l'enquête, et ces trois fédérations et associations ont accepté de soutenir la Drees dans cette démarche.

Un comité de pilotage, présidé par la Drees, est en cours de constitution. Il réunira la Direction Générale de la cohésion Sociale (DGCS), des représentations de l'administration des Conseils départementaux mandatés par l'association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et métropoles (ANDASS) et par l'Association nationale des directeurs de l'enfance et de la famille (ANDEF), de l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS), des représentants des assistants familiaux (FNAF et UNFNAFAAM) et des associations de placement familial (ANPF), ainsi que de quelques chercheurs spécialistes du domaine.

Les premiers résultats sont programmés pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour deux années, soit de 2020 et 2021.